

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Retiré

AMENDEMENT

N ° II-CE7

présenté par
M. Tuaiva

ARTICLE 44**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	13 700 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Conditions de vie outre-mer	13 700 000	0
TOTAUX	13 700 000	13 700 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour l'exercice 2014, 28,3 M€ en AE et 21,1 M€ en CP sont programmés au titre du contrat de projets 2008-2013 en Polynésie française. Or, si au cours des quatre premières années du dispositif, les moyens budgétaires consacrés par l'État n'ont pu être utilisés que très faiblement, les autorisations d'engagement délivrées dans le présent projet de loi sont insuffisantes pour répondre aux besoins d'engagement des projets programmés et présentant des dossiers de financement finalisés. En outre, le contrat de projets présente des niveaux de réalisation très en deçà de ceux escomptés : seuls 45,2 % de l'enveloppe globale du dispositif ont pu être engagés en septembre 2013. Cet amendement vise donc à abonder le montant des AE inscrit au PLF 2014 afin de permettre l'engagement en 2014 des opérations d'investissement programmées conjointement par

l'État et la Polynésie française et qui sont prêtes à démarrer et dont le montant global nécessitera a minima 42 M€.

Cette hausse de la contribution de l'État implique un transfert des autorisations d'engagement de 13 700 000 euros de l'action n°3 « Pilotage des politiques des outre-mer » du Programme « Emploi outre-mer » vers l'action n°2 « Aménagement du territoire » du Programme « Conditions de vie Outre-mer ».